Rien n'était plus facile que d'apporter une Déclaration qui aurait soulevé l'enthousiasme de la gauche. Il suffisait de faire ce qu'indiquait M. Cruppi.

Mais le Gouvernement a cru avoir un autre devoir à remplir que de se féliciter des mérites communs du Gouvernement et de la Chambre. (Applaudissements et rires).

Le meilleur éloge qu'on peut faire du parti républicain, il l'a fait en énumérant les réformes accomplies par lui.

Puis la Déclaration contient la méthode du Gouvernement.

M. Berteaux a dit que mieux eût valu peut-être ne pas employer certains mots dont les adversaires de la République avaient fait usage dans la lutte électorale. Précisément parce que ces mots répondent à un désir ardent et sincère du Gouvernement, les républicains ne doivent cesser d'en faire usage et d'en faire des réalités. (Applaudissements).

Il ne saurait être question par là de renier l'œuvre accomplie par les républicains, à laquelle l'orateur a toujours collaboré.

Mais après la bataille, le devoir du vainqueur est de regarder le champ de bataille et de faire que la victoire ne soit pas souillée par des excès. (Applaudissements).

C'est le moment difficile pour le chef de l'armée : c'est le moment où le chef doit jeter entre les combattants pour leur dire : Assez ! n'allez pas plus loin ! (Vifs applaudissements).

S'agit-il ici de désarmer, de rêver d'un embrassement universel dans le renoncement aux idées et aux programmes ? Non. (Interruptions sur divers bancs à gauche).

M. BERTEAUX. — Je demande la parole.

BRIAND dit qu'il est possible qu'il ne reproduise pas l'opinion de la majorité républicaine (Mouvements divers), mais s'il en est ainsi, elle se prononcera après avoir entendu les explications du Gouvernement.

LE PROGRAMME LAIQUE RESTE ENTIER

Il ne saurait être question de désarmement. M. Piou, dans son éloquent discours, a déclaré très loyalement que ses amis et lui ne désarmaient pas. Dans des conditions, il ne pourrait être question de ligoter les républicains.

Les républicains ne sont pas un parti d'opposition : ils sont le gouvernement lui-même avec toutes ses charges et ses responsabilités (Très bien, très bien).

On ne peut demander à ce gouvernement de mettre ses forces administratives au service d'un parti. Il doit gouverner, avec les républicains, pour le pays tout entier. (Applaudissements).

C'est la méthode du gouvernement actuel.

Dans les temps difficiles que nous traversons, il est nécessaire de parler avec franchise : le gouvernement a besoin d'une confiance complète, d'une atmosphère de sympathie, d'une collaboration constante.

Il veut une union étroite avec la majorité ; il ne se contenterait pas d'une union mal assortie. (Applaudissements).

C'est pour obtenir cette confiance qu'il a sincèrement indiqué dans la déclaration ce qu'il voulait.

LA REFORME ELECTORALE

En ce qui touche la réforme électorale, M. Maginot, tout en étant hostile à la réforme, a demandé que cette question fut abordée sans retard. C'est aussi le désir du gouvernement ; il tient à ce qu'elle soit discutée le plus tôt possible. (Très bien, très bien).

La réforme doit être abordée avec le désir d'aboutir et d'être résolue, non pas dans l'intérêt d'un parti quelconque, mais du pays tout entier. Il importe aux républicains que la réforme soit faite par eux. (Applaudissements).

Pour la réforme administrative, c'est une question à l'étude, elle fait l'objet d'enquêtes minutieuses. La Chambre sait déjà quelle sera l'orientation de cette réforme. Il ne sera possible au gouvernement de déposer son projet qu'après les vacances.

Dès maintenant, la Chambre sera saisie du projet de budget, du projet de la réforme électorale, du projet de statut des fonctionnaires, de projets préparés par le ministre de la justice relativement au fonctionnement des offices de la justice.

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES

Le projet de statut des fonctionnaires est prêt. La Chambre en sera saisie dès demain ; il trace les droits des fonctionnaires mais il leur indique aussi leur devoir. (Très bien, très bien).

Il leur donnera toutes les libertés qu'ils peuvent réclamer s'ils n'ont pas d'arrière-pensées d'entreprise contre les droits de la nation (Applaudissements).

La question du droit de grève se pose avec les syndicats de fonctionnaires et la question de savoir s'ils pourront s'affilier aux organes de la Confédération générale du Travail.

Pourra-t-on admettre que, parmi les signatures de membres de ces groupements, lorsque ceux-ci adressent des injures au gouvernement ou au parlement, se trouvent celles des fonctionnaires ? (Applaudissements.

D'autres problèmes se poseront.

C'est une question délicate de savoir ce que doit être pour un fonctionnaire la liberté civique. (Interruptions sur divers bancs à gauche.)

Il est difficile de faire le départ du simple citoyen et du fonctionnaire. Un simple citoyen, dans ses écarts mêmes, ne compromet que lui ; un fonctionnaire a l'autorité qui ne vient pas de lui ale de sa fonction. (Très bien, très bien, sur plusieurs bancs.)

Il peut se produire des abus contre lesquels il soit bon de s'élever. La fonction elle-même peut se trouver compromise... (Interruptions à gauche.)

Qu'on prenne comme exemple le juge de paix.

Peut-on admettre que dans une réunion publique, devant des hommes qui, le lendemain auront à le prendre pour juge, il tombe dans des excès regrettables et que sa fonction n'en soit pas affaiblie ? (Applaudissements.)

L'abus de la liberté n'est pas profitable à la liberté.

La République a donné à la France toutes les libertés ; mais au-dessus d'elles il y a une grande liberté d'ensemble qui se constitue avec toutes les concessions que l'on doit faire sur les libertés particulières, c'est la meilleure. Et c'est pour cela qu'on est quand même appelé à envisager la question de contrôle ; elle est partout la question de contrôle.

Dans la petite sphère même où l'on a constitué son gouvernement, la liberté n'est encore que relative. (Applaudissements sur plusieurs bancs. Interruptions sur divers bancs à gauche.)

LA DEFENSE DE L'ECOLE LAIQUE

Dans le domaine scolaire, il en est de même.

M. Piou s'est ému de ce que disait la déclaration en parlant d'un contrôle mesuré et raisonnable.

On peut refuser aux instituteurs la sympathie pour des raisons politiques, mais on ne peut pas refuser l'estime. (Très bien, très bien.)

Ce qu'on peut désirer c'est que leur enseignement ne soit pas passionné, dirigé contre les personnes, portant atteinte à la liberté des consciences.

M. Buisson a rappelé ce que l'orateur, alors ministre de l'instruction publique, disait à Angers sur la nécessité de moderniser l'enseignement, de constituer un ministère de l'éducation nationale.

Le problème scolaire doit être discuté amplement dans un intérêt national, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Ce qu'il faut mettre dans les écoles primaires, ce sont de bons maîtres, simples, modestes, désireux de former de bons citoyens, de braves femmes. (Très bien, très bien.)

Le contrôle s'impose pour savoir que l'obligation est suivie. Il est indispensable dans l'école libre aussi bien que dans l'école publique.

On a ouvert des écoles libres partout, à la hâte, on n'a pas pu recruter le personnel suffisant.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Dans beaucoup de ces écoles on garde les enfants, on ne les enseigne pas.

Quand le gouvernement réclame le contrôle, il ne fait que son devoir. (Très bien, très bien à gauche.)

Et quant à l'école laïque, on ne peut douter que le gouvernement entende la défendre énergiquement.

Il n'a pas tenu à l'orateur que son projet de 1907 échouât, n'ayant pu trouver place à l'ordre du jour.

M. Ferdinand BUISSON. — C'est le salut.

LA POLITIQUE FISCALE

BRIAND. — Le Gouvernement saisira la Chambre d'un ensemble de projets de nature à rassurer totalement les républicains.

Sur la politique financière, le Gouvernement a repris la déclaration qu'il avait faite l'an dernier ; il a pris l'engagement de défendre l'œuvre de la législature précédente, sur ses bases essentielles. S'il a parlé d'inquisition fiscale, de mesures vexatoires, c'est qu'il était nécessaire de dissiper un état d'esprit qu'il avait pu constater dans le pays. [illegible] qu'elle a été votée, le Gouvernement trouvera les ressources pour qu'elle reçoive son application.

En ce qui concerne la politique des monopoles, il n'y a pas lieu, pour un Gouvernement, de s'en déclarer systématiquement partisan. C'est là une question d'espèce et d'opportunité. (Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs. Mouvements divers).

Le Gouvernement a le devoir, s'il prend parti sur les monopoles, de dire celui qu'il propose.

M. BEDOUCE. — M. Cochery l'a dit.

BRIAND dit que M. Cochery, dans une discussion, a envisagé l'hypothèse des monopoles, mais il n'a pas indiqué que le Gouvernement se proposait de réaliser tel ou tel monopole.

Le Gouvernement devait écarter cette question, il l'a traitée par le silence.

LES REFORMES SOCIALES

M. Lauche n'a retenu, dans la déclaration, que les conditions dans lesquelles les lois sociales étaient appliquées.

La réponse de M. Viviani a dû le rassurer.

Mais le parti républicain a le devoir d'envisager dans l'avenir les réformes sociales là il y a beaucoup à faire.

LE GOUVERNEMENT ET LA LIBERTE

M. Fourment a adressé des reproches au Gouvernement sur son intervention dans certaines grèves. Le Gouvernement n'a fait que son devoir dans l'intérêt de la sécurité publique. (Très bien ! Très bien !)

Le Gouvernement est partisan de laisser la liberté aussi complète que possible et de n'intervenir que quand elle devient menaçante pour la liberté des autres.

On cite l'exemple de l'Angleterre et de la Belgique.

Dans une circonstance grave, on a eu la liberté. Mais, d'abord, on était venu la demander ; on avait fait ce qu'on fait dans d'autres pays.

M. VAILLANT. — En Angleterre, il suffit de l'annoncer.

BRIAND. — Tout avait été réglé d'avance, et tout s'est passé dans l'ordre parce qu'une certaine discipline avait été admise par les organisateurs.

Peu de temps après, une autre manifestation du même genre a voulu s'organiser. Les ouvriers de chemins de fer envoyèrent une délégation au Président du Conseil, qui la reçut. Il fut convenu que 600 manifestants pourraient sortir de la réunion par groupes de 200 et aller vers les compagnies qu'ils se proposaient d'atteindre sans violence et sans désordre.

A la Bourse du Travail, un tolle s'élève. On dit aux délégués qu'on les a trompés, qu'on sortirait quand même.

Eh bien, ils ne sont pas sortis. Depuis est arrivé le premier mai. Les jours précédents des notes ont été publiées, on a dit qu'on irait au Champ de courses et qu'on irait avec le revolver. Pouvait-il être question dans ces conditions de liberté de manifestation ? Hier il s'est passé des faits pitoyables ; aux obsèques d'un ouvrier de graves désordres se sont produits, on avait cependant fait connaître que la police n'interviendrait pas à moins que les biens et les personnes ne soient menacés. Les injures, les menaces, les coups de revolver, les désordres dans les chantiers ont obligé la police à intervenir puis le cortège a repris sa marche.

Après les obsèques au cimetière deux ou trois mille citoyens revinrent menaçants, armés. Les injures recommencent et les coups de revolver. Alors c'est triste, c'est douloureux, mais le Gouvernement ne peut manquer à son devoir, les sommations sont faites et des malheureux sont atteints.

On crie alors au Gouvernement « assassins » ; mais de quel côté sont les torts ? (Applaudissements sur de nombreux bancs, interruptions sur divers bancs à l'extrême gauche)

M. LAUCHE. — J'avais l'intention d'aborder cette question à la tribune et de préciser les responsabilités sur les incidents d'hier, je me réserve de poser à ce sujet une question à M. le Président du Conseil.

LE PROGRAMME NAVAL

BRIAND. — Après la discussion du programme naval, on annonçait qu'on parlerait de gaspillages. Des mesures ont été prises à cet égard mais il importe pour la paix du monde que les forces du pays soient développées. (Applaudissements). C'est pourquoi la discussion du programme naval s'impose. (Interruptions à gauche).

Il ne suffit pas de dire « plus de bateaux » pour se plaindre ensuite que des milliers de travailleurs sont réduits à la misère. Le Gouvernement est convaincu que la Chambre fera les sacrifices nécessaires à la défense nationale. (Applaudissements).

L'orateur s'excuse d'avoir été si long.

BRIZON. — Vous avez oublié de parler des campagnes. (Mouvements divers).

POUR LES TRAVAILLEURS DES CHAMPS

BRIAND. — Dans les années précédentes le Gouvernement a fait de grands efforts pour relever la situation des paysans. (Très bien, très bien). Les faits particuliers apportés par M. Brizon sont relatifs à une contrée de la France, le Gouvernement a ouvert une enquête sur les abus signalés ici. (Très bien).

Si les petits cultivateurs étaient groupés en syndicat on ne pourrait leur imposer la situation dont a parlé M. Brizon ; mieux vaut les engager à faire un effort de solidarité que de s'adresser toujours à l'Etat. (Applaudissements). La République a donné aux paysans le droit d'association et orga- [illegible] témoignent leur reconnaissance. (Très bien, très bien).

Il faut modérer la propagande et ne pas pousser à la jacquerie ; quant au Gouvernement, il fera son possible pour réprimer les abus qui peuvent exister.

LA QUESTION DE CONFIANCE

Le Gouvernement veut être certain d'être suivi d'un œil et d'un élan sympathiques par la majorité ; il ne s'agit pas d'entrer dans la majorité pour en sortir aux heures difficiles il ne faut pas craindre d'être impopulaire quand on fait son devoir. (Applaudissements).

Le Président du Conseil n'est pas sorti du groupe de la majorité, c'est peut-être là une disqualification aux yeux de quelques-uns. (Protestations à gauche).

S'il en était ainsi il faudrait le dire, si un désaccord existe il faut qu'il éclate, il faut s'expliquer loyalement. La pensée de l'orateur on la connaît : tout ou rien, confiance entière et loyale ou pas de confiance du tout (Vifs applaudissements prolongés à gauche et au centre).

Le président du Conseil regagne son banc où il reçoit de nombreuses félicitations.

LA DISCUSSION CONTINUERA AUJOURD'HUI

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à mardi à 2 heures.

La séance est levée à 6 h. 20.

LES PÉRIODES D'INSTRUCTION

Paris, 27 juin. — On a distribué aujourd'hui aux députés la proposition de loi de M. Marc Doussaud, tendant à supprimer les périodes d'instruction militaire des réservistes et des territoriaux pendant les mois compris entre le 15 juin et le 1er septembre.

LA VISITE des Souverains Bulgares

LA REINE ELEONORE A LA MALMAISON LES SOUVERAINS A VERSAILLES

Paris, 27 juin. — La reine Eléonore, a quitté le ministère des affaires étrangères de fort bon matin et s'est fait conduire à la Malmaison. M. Dujardin-Beaumetz, Mme Stancioff, et ses deux demoiselles d'honneur l'accompagnaient.

M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, et Mme Autrand ont reçu la reine à la Malmaison et lui ont présenté le maire et les conseillers municipaux de Rueil qui étaient venus lui présenter leurs hommages.

L'institutrice de la commune avait eu aussi la touchante pensée d'amener ses petites élèves qui offrirent à la souveraine un bouquet de simples fleurs ce dont la reine Eléonore se montra fort émue.

M. Dumortier, qui remplaçait M. Jean Ajalbert, conservateur de la Malmaison, fit les honneurs à la reine de la célèbre et magnifique demeure. Notre royale et gracieuse hôtesse se retira enchantée de sa visite. Elle se fit conduire alors au château de Versailles.

A VERSAILLES

Ferdinand Ier, lui aussi, a quitté Paris de fort bonne heure. Arrivé à Versailles vers neuf heures, il avait été reçu par le maire et le secrétaire général de la préfecture qui le conduisirent au château, où M. de Nolhac le guida dans sa visite. Mais, à la vérité, le roi de Bulgarie n'avait aucun besoin d'être guidé. Il connaît parfaitement l'admirable palais ; à chacun de ses voyages en France il consacre de longues heures à Versailles. Il fit même remarquer à M. de Nolhac que certaines modifications avaient été apportées dans une salle et que plusieurs peintures avaient été déplacées depuis sa dernière visite.

Et, comme, vers dix heures un quart, la reine Eléonore, arrivant de la Malmaison, pénétrait dans le château, le roi, la conduisant à travers les salles, fut son auguste cicerone.

Avant de se retirer Ferdinand Ier remercia avec infiniment de bonne grâce, M. Autrand, revenu de la Malmaison avec la reine, et M. de Nolhac.

La reine visita encore Trianon où l'accompagna M. Dujardin-Beaumetz. Elle se fit ensuite conduire à Saint-Germain où elle a déjeuné.

Ferdinand Ier, qui était rentré à Paris, après sa visite au château de Versailles, a déjeuné chez M. Joseph Reinach, député.

Les autres convives étaient le président Loubet, MM. Briand, président du conseil ; Pichon, ministre des affaires étrangères ; Stancioff, ministre de Bulgarie à Paris ; Mouchanoff, ministre de l'instruction publique ; Lavisse, Henri Poincaré, Paul Deschanel, Paul Hervieu, Edmond Rostand, Marcel Prévost, Francis Charmes, Jean Richepin, Painlevé, Henri Roujon, membres de l'Institut ; Adrien Hébrard, E. de Nalèche, le professeur Widal, André Fallières et Pierre Goujon.

Après le dîner de l'Elysée qui eut lieu hier soir, le roi de Bulgarie a remis à Mme Fallières une bonnonnière en or, décorée aux couleurs françaises de brillants, rubis et saphirs, et portant au centre du couvercle le portrait en émail du roi ayant en sautoir le grand cordon de la Légion d'Honneur.

M. Sancioff, ministre de Bulgarie, à Paris, a remis au président du conseil le portrait en or de son souverain, orné d'un riche cadre en argent aux armes royales.

Le portrait porte une dédicace avec l'indication : Paris Châlons, 23-25 juin 1910.

Le roi de Bulgarie à la Chambre

Le roi Ferdinand qui a assisté ainsi que le disons d'autre part à la séance de la Chambre a été reçu au Palais Bourbon, par M. Girard, directeur du Cabinet de M. Brisson et par M. Lépine, préfet de police, qui lui ont souhaité la bienvenue.

Le roi était en redingote noire, avec la rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière.

Tête nue, il a traversé les salons de la présidence. Le piquet de garde au Palais Bourbon forma la haie sur son passage et lui rendit les honneurs.

A quatre heures, le roi prit place, avec sa suite dans la Tribune du président de la République.

Quelques minutes auparavant, le maréchal Hermes da Fonseca, le nouveau président de la République Brésilienne, avait quitté le Palais-Bourbon, où il avait assisté à une partie de la séance.

Ce qu'on va faire du « Pluviôse »

Calais, 27 juin. — Maintenant que le submersible « Pluviôse » repose dans la cale de radoub, attendant le moment de pouvoir rentrer à Cherbourg, je me suis livré à une petite enquête pour savoir ce qu'allait devenir le sous-marin. D'après un officier supérieur de la marine, le submersible est maintenant un bateau « inutilisable » comme engin de guerre. On va l'alléger de sa batterie d'accumulateurs, qui pèse environ 70 tonnes : ce ne sera pas chose facile, à cause de l'étroitesse des compartiments qui ne permet l'accès qu'à quelques hommes. Ce travail durera quelques jours ; pendant ce temps, d'autres ouvriers commencèrent les travaux de flottabilité du submersible, c'est-à-dire qu'ils recouvriront d'une tôle les ballasts déchirés. On retire également une partie des machines, gagnant encore par ce fait un allègement d'environ 40 tonnes. Ces machines pourront servir, car elles ne doivent pas être détériorées ; on a des exemples de dragues restées jusqu'à deux mois sous l'eau et dont les appareils repêchés fonctionnent encore très bien. Dès que toutes les réparations seront faites, on remorquera le « Pluviôse » à Cherbourg pour le démonter entièrement et, comme il ne faut plus penser à l'utiliser comme sous-marin, on le convertira en bateau-citerne, dont depuis longtemps on veut construire plusieurs unités.

Une bombe dans un théâtre à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 27 juin. — Dimanche soir, une bombe a été jetée pendant la représentation, au théâtre Colon, qui est un des plus importants de Buenos-Ayres. L'explosion fut suivie d'une grande panique.

Plusieurs personnes ont été blessées par les éclats de l'engin et dans la poussée de la foule vers les issues. Trois sont gravement atteintes, elles appartiennent à la haute société de Buenos-Ayres.

On ignore encore le nombre des blessés.

L'auteur de l'attentat a pu se dérober aux poursuites.

Nominations de généraux

Paris, 27 juin. — Le « Journal officiel » publie aujourd'hui mardi, les nominations de généraux suivantes :

Généraux de division. — Les généraux de brigade :

Servière, commandant supérieur (p. i.) de la défense des places du groupe d'Epinal.

Azibert, commandant supérieur (p. i.) de la défense des places du groupe de Belfort, gouverneur de Belfort.

Généraux de brigade. — Les colonels :

Lamy, de cavalerie hors cadre, adjoint au général de division inspecteur général permanent des remontes.

Drouhez, de l'état-major particulier du génie, commandant (p. i.) le génie de la 7e région.

Bourdeaux, de l'état-major particulier du génie, commandant supérieur (p. i.) de la défense, gouverneur de Dijon.

Aubier, du 20e régiment de chasseurs, commandant (p. i.) la 2e brigade de dragons.

Peyrecave, de l'état-major particulier de l'artillerie, commandant (p. i.) l'artillerie du 15e corps d'armée.

Berrot, breveté, commandant le 7e régiment d'artillerie à pied.

Belin, du 62e régiment d'infanterie, commandant (p. i.) la 15e brigade.

Couillaud, commandant le 31e régiment d'artillerie de campagne.

Bourdériat, breveté, commandant le 5e régiment de dragons.

Bloch, breveté, du 129e d'infanterie, commandant (p. i.) la 27e brigade d'infanterie.

Laithiez, breveté, du 60e régiment d'infanterie, commandant (p. i.) la 23e brigade d'infanterie.

Lalubin, breveté, du 1er régiment d'infanterie coloniale, 1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales.

L'anticléricalisme en Espagne

BAGARRES A BILBAO. — UN MORT. — NOMBREUX BLESSES.

Bilbao, 27 juin. — Au cours d'une manifestation organisée par les républicains et les radicaux, des cris révolutionnaires ont été poussés, la police est intervenue. Elle fut accueillie à coups de pierre par les manifestants. Un garde fut blessé.

Les républicains se dirigèrent ensuite devant le Cercle nationaliste et devant le Cercle carliste. Ils pénétrèrent même dans ce dernier. Une bagarre éclata au cours de laquelle il y eut un mort et plusieurs blessés grièvement.

Madrid, 27 juin. — Les journaux publient une dépêche de Bilbao disant qu'on ne sait pas encore au juste d'où est partie la provocation qui a amené hier l'attaque des clubs nationaliste et carliste par les républicains. Il semble toutefois que les premiers coups de feu aient été tirés par les adversaires des républicains. Quant à la collision avec la police, elle a été causée par l'intervention des gardes qui ont essayé d'arrêter un manifestant républicain qui avait poussé des cris subversifs.

L'ordre a été rétabli grâce à l'intervention du gouverneur qui a permis à la manifestation de poursuivre son chemin.

Le nombre des blessés et des contusionnés au cours de la bagarre serait assez élevé.

LE CHOLÉRA EN RUSSIE

Odessa, 27 juin. — Dans la Russie méridionale, on a compté, durant la semaine dernière, 1.796 nouveaux cas de choléra dont 719 mortels.

A Rostoff, centre le plus décimé par le fléau, on annonce, pour la même semaine, 1.255 cas, dont 384 mortels.

Les autorités médicales laissent prévoir que l'épidémie sera la plus terrible de celles qui ont eu lieu pendant les vingt-cinq dernières années.

Lettre de Belgique

Bruxelles, le 27 juin 1910.

Le parti catholique a actuellement à la Chambre des Représentants une majorité de six voix, dont deux douteuses.

En réalité, il n'a pas pour lui la majorité du corps électoral, car en additionnant les voix des scrutins de 1908 et 1910 on constate que l'opposition a obtenu plus de voix que les cléricaux. La majorité de la nation s'est donc prononcée nettement contre le gouvernement clérical qui garde néanmoins le pouvoir.

Le système plural favorise scandaleusement le parti catholique. Il favorise surtout les campagnes les moins éclairées, les plus fanatisées, les plus inféodées au clergé.

En 1910, on compte 971.340 électeurs à une voix ; 270.231 à deux voix et 284.305 à trois voix. En d'autres termes, 971.340 disposent de 971.340 voix, tandis que 654.000 électeurs possèdent 1.493.000 suffrages. Et cette injustice s'aggrave scandaleusement si on compare les villes et les campagnes. A Gand, 100 électeurs ont 132 voix, tandis que dans une petite localité de l'arrondissement, à Loochristi, 100 électeurs disposent de 151 suffrages. 100 électeurs à Bruxelles ont 132 voix ; 100 électeurs du canton de Vilvorde en ont 190 ! Et ainsi de suite. Il en résulte donc que les cantons ruraux ont plus de suffrages que les cantons urbains plus instruits et plus éclairés. C'est pourquoi le parti clérical, en minorité dans le pays, est en majorité à la Chambre.

Cela est dû encore à la Représentation Proportionnelle, la fameuse R. P., inventée expressément pour favoriser le parti catholique par le maintien d'arrondissements n'élisant que trois ou quatre députés et sénateurs. Tout notre système électoral est ainsi truqué au profit d'un seul parti, celui qui détient le pouvoir depuis plus d'un quart de siècle.

Léopold Ier répétait souvent qu'il n'était pas bon que le même parti conservât trop longtemps le pouvoir. Le roi Albert qui a, dit-on, le plus grand désir de ressembler à son aïeul, a une belle occasion de le prouver en dissolvant la Chambre.

⁂

Bruxelles a fêté dimanche dernier, l'enfance et la jeunesse et a tenu à montrer aux nombreux étrangers l'organisation de son enseignement public, la discipline, l'ordre, l'excellente tenue de notre population scolaire et de son corps professionnel.

La revue des 10.000 enfants que la Ville instruit et prépare avec tant de soin à la lutte pour la vie, a été une fête consolante et réconfortante.

Toutes les élèves des écoles de filles étaient coiffées de chapeaux dits « Charlotte », ornés de fleurs ; chaque école se distinguait par une fleur spéciale le bleuet le coquelicot, la marguerite, la violette, etc... Le coup d'œil était superbe et de nombreuses musiques étaient intercalées dans les groupes qui défilaient avec la plus grande correction, beaucoup mieux que nos gardes-civiques, et faisaient preuve d'une discipline qui honore le corps enseignant de Bruxelles. Le public, qui se pressait sur le parcours du cortège, ressentait une forte émotion et acclamait chaleureusement l'espoir de la Cité, l'avenir qui passe.

⁂

Bruxelles a pris depuis l'ouverture de l'Exposition, des habitudes de vie nocturne qui bouleversent singulièrement le vieux train-train des bons bourgeois.

Les Bruxellois en rejettent la faute sur les étrangers, mais cela n'empêche que la permission de la nuit donnée aux cafés et restaurants est largement mise à profit par eux.

Aussi la noce va-t-elle bien, très bien même.. Les tentations sont nombreuses et variées. A l'heure où les gens tranquilles gagnent leur lit, les établissements consacrés à la fête, aux soupers — et autres plaisirs — voient chaque jour arriver une clientèle nombreuse et plutôt tapageuse. Ce mouvement particulier ne se calme guère avant trois heures quand l'aurore aux doigts de rose fait son apparition.

Les Portugais sont toujours gais, dit la chanson. En ce moment, Bruxelles n'a rien à envier à Lisbonne.

⁂

Le cardinal Mercier, archevêque de Malines, vient de fonder une Ligue qui fera peut-être la joie de la « Ligue antialcoolique », mais pas celle du clergé belge. Cette ligue s'appelle « L'Abstinentia » et chaque membre, jésuites, dominicains capucins, récollets etc., s'engagent, leur vie durant, à ne plus toucher à un verre de liqueur — fût-ce même de la chartreuse de Tarragone — ni à un verre de bière, fût-elle fabriquée par nos bons moines.

Hâtons-nous de dire que le clergé séculier la trouve plutôt mauvaise. Priver les bons curés flamands de leur faro et de leur « gueuse lambic », est-ce Dieu possible ! Et les curés wallons, qui ont le culte du vieux bourgogne, protestent contre cette mode d'abstinence totale et sont décidés à mettre à profit la leçon de Gorenflot qui baptisait du nom de carpe une succulente dinde. Ils proposent donc de gratifier d'un autre nom les poussiéreuses bouteilles de leurs caves : « Bourgogne exquis des meilleurs crûs de France, je te baptise Eau de Lourdes ».

VAN BRUGGE.

FEUILLETON DU 28 JUIN. — N. 10

LA VIERGE

Par Emile BERGERAT

— Je savais qu'elle me boudait de mon absence et vous ne me l'avez que trop écrit, soupira le « bon ami » ; mais à ce point, c'est de l'enfantillage. Elle ignore ce qu'elle fait. C'est hors de proportion.

— Détrompez-vous. Sa rancune est très sérieuse. Elle a perdu la foi en vous, elle vous croit capable de mensonge. Si vous lui aviez dit que vous seriez absent un an, elle vous aurait attendu un an. Mais vous aviez parlé d'un mois. Depuis l'échéance de ce mois, elle doute de vous, et douter de vous, c'est douter de tout le monde, même de moi peut-être. Elle ignore notre faute, mais ma conscience maternelle me dit qu'elle la pressent, d'instinct, comme certains tempéraments nerveux pressentent l'orage. Enfin j'ai peur, mon ami, j'ai peur des onze ans de Violette !...

— Raison de plus pour précipiter notre mariage.

— Elle a dit : personne !... Je suis convaincue que l'annonce de ce mariage la pousserait à des déterminations affreuses. Elle pense au cloître, oui, au cloître, à onze ans !

— Elle ne m'aime plus alors ?

— Elle vous aime trop, au contraire, puisqu'elle vous hait tant !

— Me haïr, moi, Violette ? Mais c'est ma fille, mais je suis son véritable père ; mais je n'aime qu'elle et vous sur la terre ! C'est pour me faire mourir ce que vous me dites, Amélie !

Et le pauvre homme leva les bras désespérément.

Etre haï de Violette, lui ! Le ciel tombait, la terre craquait, le monde allait finir !

— Allons ! reprit Amélie, je me félicite de l'idée que j'ai eue de prévenir votre rentrée et de vous entretenir un peu de mes angoisses. Sachons où nous en sommes.

Pour Violette, vous étiez l'ami idéal et parfait, celui qu'on croit sur parole et à qui on prête toutes les vertus. Moi, je suis la mère, c'est-à-dire l'être impeccable. Or, quelque sincère qu'ait été notre amour, Conrad, quelque insurmontables que fussent les obstacles qui nous ont empêchés de le régulariser devant Dieu et devant la loi, il n'en est pas moins vrai que nos accordailles d'aujourd'hui ne sont qu'une réparation.

Violette a onze ans maintenant ; la jeune fille en elle se dégage de l'enfant. C'est une heure sacrée de notre vie à nous autres, d'où dépend le bonheur, qui est la foi aux êtres chers. Il ne faut pas que Violette doute du grand et cher ami de son enfance. Il ne faut pas non plus que je lui sois découronnée par une faute. Il faut qu'elle croie jusqu'à son mariage, oh ! qu'elle croie !...

— Vous pensez que le nôtre suffirait à l'éclairer ?

— Oui. Si encore nous pouvions l'improviser, ce mariage, d'ici à demain, ou en huit jours. Mais six mois de deuil nous en séparent, et en six mois qui nous garantit d'une imprudence, d'un mot fatal, d'un oubli de nous-mêmes, ou si vous voulez d'une simple maladresse de Camille !

— Ah ! gémit Conrad, quelle faute de l'avoir élevée de la sorte, tellement hors de l'humanité qu'elle croive attendre tant d'années avant d'être en mesure d'absoudre deux honnêtes cœurs d'une fatalité ! Nous sommes bien coupables !

— Pouvions-nous l'élever autrement qu'on nous élève toutes, beaucoup par la théorie du bien et peu par la pratique du vrai ?

Ce n'est pas ma faute si on ne dit aux filles que la moitié de la vérité. La société, qui les marie, nous les demande ignorantes ou sournoises. Je préfère l'ignorance, ayant le choix.

D'ailleurs il le faut. Vous savez de qui elle est fille. Elle doit à un père usé par les excès, flétri avant l'âge, le tempérament nerveux, la sensibilité maladive et la précocité d'imagination qui ont failli me l'enlever plusieurs fois. Je ne l'ai sauvée qu'en quittant Paris, qu'en m'établissant ici, à l'air doux et salubre de la Bretagne. Elle doit la vie à son oncle. Il m'a pris mon oiseau malade et l'a lâché dans la verdure.

Mais c'est une enfant encore, poursuivit Amélie. L'enfant va droit devant lui ; là où on lui a montré le mal, il dit : voici le mal !

Si on lui a appris à penser de l'amour qu'il est toujours criminel hors du mariage